



Rentrée pratique 2018-2019

- **LA JOURNÉE DES ÉCOLIERS**
- **LE MERCREDI ET LES VACANCES**
- **LE TEMPS PÉRISCOLAIRE**
- **LA RESTAURATION SCOLAIRE**
- **LES COUPS DE POUCE DE LA RENTRÉE**
- **LES PROJETS PÉDAGOGIQUES**



SOMMAIRE

- **Édito** p.3
- **La journée des écoliers** p.4
 - Maternelle
 - Élémentaire
 - La restauration scolaire
- **Le temps périscolaire** p.6
 - L'accueil du matin
 - L'étude dirigée
 - La garderie post études
 - L'accueil du soir
 - Les accueils de loisirs
- **Les tarifs** p.10
 - Le quotient familial
 - Facilitez-vous la vie avec la dématérialisation
 - Vos factures
- **Les coups de pouce de la rentrée** p.11
 - Les aides de la CAF
 - L'allocation communale de rentrée scolaire
- **Les projets pédagogiques** p.12
 - Les classes de découverte
 - Les classes à thème
 - La prévention routière
 - Le sport
 - L'éveil culturel
 - Sur le chemin de l'e-école
 - La prévention bucco-dentaire
 - Le conseil des enfants
 - Le pédibus
 - La fête des CM2
- **Annuaire** p.15
 - Le service relation citoyen
 - La référente sociale scolaire
 - La référente handicap



©Borredon

ÉDITO

Chères cachanaises, chers cachanais,

Pour préparer cette rentrée scolaire 2018/2019, je tenais à vous adresser ce guide pratique qui apportera toutes les informations nécessaires afin de préparer au mieux cette rentrée. Ce document complet vous aidera j'en suis sûre, dans toutes vos démarches, de la maternelle à l'élémentaire : restauration, accueil, études, etc.

Cette rentrée est marquée par le retour à la semaine de 4 jours. Comme nous nous y étions engagés nous vous avons largement consultés l'année dernière sur cette question. Votre choix était clair, nous l'avons donc mis en œuvre dès cette rentrée. Comme nous vous l'avons indiqué ce retour à la semaine de 4 jours implique un certain nombre d'aménagements, notamment pour les agents de la commune qui œuvrent pour l'accueil de vos enfants. Je tiens à les remercier encore une fois pour le travail qu'ils accomplissent.

Cette année encore notre commune met tout en œuvre pour prendre soin de vos enfants. Qu'il s'agisse d'investissements pour rénover les écoles, de la restauration scolaire, du numérique ou du temps périscolaire, la municipalité poursuit l'objectif d'offrir les meilleures conditions possibles aux jeunes cachanais d'où qu'ils viennent.

Je vous souhaite à tous, enfants, parents, enseignants et personnels éducatifs, agents de la ville une belle rentrée scolaire !

Hélène de Comarmond
Maire de Cachan

LA JOURNÉE DES ÉCOLIERS

Le temps scolaire est réparti sur 4 jours suite au choix des parents d'élèves auprès de qui une consultation a été organisée par la ville début 2018.

Les enfants ont classe de 8h30 à 11h30 le matin et de 13h30 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

MATERNELLE

	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
LUNDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
MARDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
MERCREDI	Accueil de loisirs à la journée avec repas OU à la demi-journée sans repas jusqu'à 12h30				
JEUDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
VENDREDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir

ÉLÉMENTAIRE

	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h00	18h00-18h30
LUNDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Étude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel
MARDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Étude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel
MERCREDI	Accueil de loisirs à la journée avec repas OU à la demi-journée sans repas jusqu'à 12h30 OU École municipale des sports et accueils de loisirs					
JEUDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Étude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel
VENDREDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Étude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel



LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le temps du repas est une pause et permet aux élèves de reprendre des forces pour poursuivre la journée, c'est aussi un temps d'apprentissage de saines habitudes alimentaires. Détente et amusement sont également au rendez-vous grâce aux activités proposées et aux jeux libres.

La ville de Cachan est attachée à la qualité et à la diversité des menus. Elle assure la restauration en régie, de l'achat des denrées à la production des repas grâce à 6 cuisines dont 3 cuisines centrales.



©Perrot

Les menus sont présentés tous les deux mois au sein d'une commission présidée par l'adjoint à la Maire et composée de représentants de parents d'élèves, de responsables de la pause méridienne (directeurs d'écoles et/ou d'accueils de loisirs, du service Restauration, du service Enfance et Jeunesse, d'un chef de cuisine et des élèves).

Cette commission se déroule dans chaque école à tour de rôle. Pour la troisième année consécutive, les enfants présents constituent leur menu coup de cœur qui sera servi à tous.

QUE FAIRE EN CAS D'ALLERGIES ?

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de troubles de santé dus à une maladie chronique doivent faire l'objet d'un protocole d'accueil individualisé (PAI). Le médecin scolaire est seul habilité à valider les PAI. Les familles préparent le repas de leur enfant afin qu'il déjeune avec ses camarades. Le service restauration met à disposition le matériel de stockage et de remise en température.



©Perrot

LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Les accueils périscolaires sont organisés selon les orientations du projet pédagogique rédigé par la directrice ou le directeur de l'accueil de loisirs. Les animatrices et animateurs proposent des activités et des temps adaptés au rythme et à la journée des enfants.

L'ACCUEIL DU MATIN (PAYANT)

Pour les élèves de maternelle et d'élémentaire, un accueil est organisé de 7h30 à 8h30 dans les locaux de l'accueil de loisirs maternel. Ce temps d'accueil est propice à une entrée en douceur dans l'espace collectif. Au choix des enfants : lecture, jeux de cartes, dessin...



LES ÉTUDES DIRIGÉES (PAYANT)

Dans les écoles élémentaires, les études dirigées sont organisées de 16h30 à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Elles sont proposées à tous les enfants qui souhaitent l'aide d'un.e enseignant.e ou de vacataires (formation Bac +2 minimum agréé par l'Éducation nationale), pour faire leurs devoirs. Il peut également s'agir d'une aide méthodologique (permettre à l'enfant d'apprendre à apprendre). Un tarif attractif a été mis en place afin d'en faciliter l'accès (www.ville-cachan.fr).

Les études dirigées se déroulent en deux temps : récréation et goûter (fourni par les familles) de 16h30 à 16h55. Il est possible de laisser les élèves uniquement sur ce temps de récréation et goûter (payant) mais il n'y a pas de sortie entre 16h30 et 16h55. De 17h à 18h les élèves sont en classe pour effectuer leurs devoirs et peuvent ensuite effectuer une activité calme : lire, dessiner.

LA GARDERIE POST-ÉTUDES (PAYANT)

En élémentaire, après l'étude de 18h à 18h30, les enfants peuvent être pris en charge par un.e animateur et accompagnés vers l'accueil de loisirs maternel. Dès qu'un enfant a été pris en charge par l'animatrice ou l'animateur, il ne sera remis à sa famille qu'à l'arrivée au sein de l'accueil de loisirs maternel. Il ne pourra pas être récupéré sur le trajet. Les enfants peuvent ensuite être récupérés à tout moment entre 18h10 et 18h30.



©DR

L'ACCUEIL DU SOIR EN MATERNELLE (PAYANT)

Dans les écoles maternelles, après l'école, un accueil est organisé de 16h30 à 18h30. Les enfants prennent le goûter, fourni par la Ville. Les familles ne peuvent récupérer les enfants qu'à la fin de celui-ci, à 17h. À partir de 17h les départs sont échelonnés, sous la surveillance des animatrices et animateurs : les familles peuvent récupérer les enfants à l'heure qui leur convient, jusqu'à 18h30.



©Ferrot

LE MERCREDI ET LES VACANCES

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les réservations pour les accueils de loisirs du mercredi (à la journée ou à la matinée) et des vacances sont obligatoires. Elles sont indispensables pour pouvoir organiser l'encadrement nécessaire dans chaque accueil de loisirs. Elles sont possibles :

- directement en ligne, via le Compte citoyen : www.ville-cachan.fr
- via le formulaire de réservation disponible auprès des directeurs d'accueil de loisirs et au service Relation Citoyen.

Pour les vacances, l'accueil des enfants se fait à la journée. Les réservations devront être effectuées un mois avant le premier jour d'activité. Par exemple : les réservations pour les vacances d'automne devront impérativement être effectuées entre le 10 et le 22 septembre.



©Perrot

Attention !

Les réservations sont fermes, toute absence non justifiée sera facturée. Des majorations sont prévues en cas de manquement au règlement intérieur (consultable sur le site de la ville). La ville favorise l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extrascolaires et nécessite de prendre contact avec le service Enfance et Jeunesse ou le directeur d'accueil de loisirs :

- www.ville-cachan.fr
- ou la référente handicap missionhandicap@ville-cachan.fr



©Parrot



$$ax^2 + bx^2$$



©Raniraka



LES TARIFS

LE QUOTIENT FAMILIAL INDIVIDUALISÉ

Le quotient familial individualisé ouvre droit à une réduction tarifaire sur les activités périscolaires proposées par la ville en fonction des ressources du foyer. Pour établir votre quotient, la Ville collecte les éléments déclarés en terme de revenus fiscaux et de composition familiale. Ce calcul n'est donc pas obligatoire, il est toutefois indispensable si vous souhaitez que soit appliquée cette réduction.

FACILITEZ-VOUS LA VIE AVEC LA DÉMATÉRIALISATION !

Les allocataires de la CAF n'ont plus à se déplacer.

Le calcul du quotient familial est basé sur les revenus enregistrés par la CAF du Val-de-Marne, si vous avez fourni à la ville votre numéro d'allocataire et si vous avez autorisé la ville à accéder à ces données, conformément au règlement général de la protection des données.

Pour les non allocataires et les familles n'ayant pas autorisé la reprise des données CAF, vous êtes invités à vous présenter au service Relation Citoyen munis des documents que vous trouverez listés sur le site de la ville : www.ville-cachan.fr ou à effectuer vos démarches en ligne via le compte citoyen.

Le quotient familial individualisé n'est plus applicable en année civile mais en année scolaire. Votre quotient familial individualisé sera donc valable jusqu'à la rentrée de septembre 2019.

LE RÈGLEMENT DE VOS FACTURES

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Par prélèvement automatique : un formulaire est à compléter (à retirer au Service Relation Citoyen ou à imprimer à partir du compte Citoyen) sur www.ville-cachan.fr
- Par carte bancaire, sur le site internet de la Ville via le compte Citoyen
- Par chèque
- En espèces, carte bancaire, CESU (pour l'accueil du matin et du soir, ainsi que les journées d'accueil de loisirs et les études dirigées) en vous déplaçant au 1 ter rue Camille Desmoulins.

Les prestations sont à régler du 23 du mois au 5 du mois suivant. Sans paiement de la facture, une procédure de recouvrement est mise en place par le Trésor Public.



LE COMPTE CITOYEN

Il vous permet de visualiser et régler vos factures, de les régler par carte bancaire, d'effectuer vos inscriptions et réservations pour les espaces de loisirs. **Vous pourrez également visualiser l'ensemble des animations proposées par le service Enfance et Jeunesse et avoir accès à de nombreux documents.** Après avoir créé un Compte citoyen, un espace famille vous sera accessible à l'aide d'un mot de passe et d'un identifiant qui vous seront communiqués sur votre facture.

LES COUPS DE POUCE DE LA RENTRÉE

LES AIDES DE LA CAF

La Caisse d'Allocations Familiales délivre une allocation de rentrée scolaire aux familles ayant au moins un enfant à charge de 6 à 18 ans. Elle est conditionnée aux ressources familiales.

Pour plus d'informations, contactez votre Caisse d'Allocations Familiales au 0 810 25 94 10.

L'ALLOCATION COMMUNALE DE RENTRÉE SCOLAIRE

Elle concerne les familles relevant des groupes F, G et H des quotients familiaux dont les enfants sont scolarisés du CP au CM2. Délivrée par la caisse des écoles, elle est destinée à l'achat des fournitures scolaires demandées par les enseignants à la rentrée, pour l'ensemble de l'année. Cette allocation de 50 euros est remise aux familles sous forme de bons d'achats, utilisables chez divers commerçants (liste fournie avec le bon d'achat). Une pièce d'identité vous sera demandée lors de l'utilisation de ces bons.

Les bons sont à retirer au Service Relation Citoyen du 23 août au 15 septembre 2018 (dernier délai) et sont valables jusqu'au 13 octobre 2018.



LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

La ville rend possible de nombreuses initiatives pédagogiques, proposées et validées par l'inspection de l'éducation nationale.

LES CLASSES DE DÉCOUVERTES

Au printemps, les enseignants volontaires des classes de CM2 emmènent leur classe au domaine communal de Bussy-le-Repos (Yonne).

LES CLASSES À THÈME

Les enfants mènent un travail d'étude et de recherche lors de sorties d'une journée, autour d'un thème déterminé : cinéma, photographie, écriture, nature...



©Aumercier

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

La ville organise des actions de prévention routière dans les écoles afin de sensibiliser les enfants aux risques de la route. Les élèves de CM1 passent leur permis piéton tandis que ceux de maternelle apprennent comment évoluer sur une piste piétonne.

LA SENSIBILISATION AU HANDICAP

Chaque année les élèves de CM1 sont sensibilisés à tous les types de handicap : moteur, visuel, auditif, ainsi qu'aux troubles cognitifs sous formes d'ateliers pratiques. Une initiative qui fait évoluer le regard des plus jeunes dans un climat de tolérance.

LE SPORT

La ville met ses équipements sportifs à la disposition des écoles. Les élèves de grande section de maternelle ainsi que ceux de CP, CE1 et CM2 peuvent s'initier aux jeux aquatiques puis à la natation.



©Perrot

L'ÉVEIL CULTUREL

Les bibliothèques municipales accueillent régulièrement des classes et travaillent en étroite collaboration avec les enseignants. Des visites d'expositions sont aussi organisées par la médiatrice culturelle, dans le cadre du programme de la saison. Les écoliers cachanais assistent également à des projections au cinéma et à des pièces de théâtre pendant l'année scolaire.

SUR LE CHEMIN DE L'É-ÉCOLE

La ville de Cachan déploie un grand plan du numérique dans les écoles pour initier les élèves à la maîtrise des outils et des usages. à l'issue de l'apprentissage, les enfants passent leur brevet informatique et internet (B2i). D'ici la fin de l'année 2018, toutes les écoles seront équipées d'outils numériques et raccordées à la fibre optique pour bénéficier d'un très haut débit : tableaux numériques et interactifs dans chaque classe en élémentaire et tablettes en maternelle. Une classe mobile sera également déployée à l'école élémentaire Belle Image.

LA PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE

La ville est partenaire de l'Inspection d'Académie, de la CPAM et du Département du Val-de-Marne et développe leur programme de prévention bucco-dentaire dans toutes les classes élémentaires et dans les grandes sections des écoles maternelles.



©Perrot

LE CONSEIL DES ENFANTS

Il est composé de jeunes Cachanais de 10 à 13 ans. Sa mission : initier des projets concrets avec les autres enfants et les services municipaux. Cette année les jeunes cachanais ont notamment été à l'initiative d'un stand e-sport lors de la Fête de la ville et ont organisé la traditionnelle boum de fin d'année de la fête des CM2.



©Perrot

PÉDIBUS

À l'initiative de parents d'élèves avec le soutien de la ville, des lignes de pédibus sont mises en place pour les groupes scolaires.
Contact : developpement.durable@ville-cachan.fr

LA FÊTE DES CM2

Jeux, parcours éco-citoyens, ateliers éducatifs... sont au programme d'un après-midi festif fin mai, au gymnase Victor Hugo. À cette occasion sont remis par les élus aux enfants, pour les accompagner dans leur scolarité au collège, un coffret contenant un dictionnaire et un livre sur la laïcité.

ANNUAIRE

LE SERVICE RELATION CITOYENS (8 rue Camille Desmoulins)

De quoi s'agit-il ?

Le service procède aux inscriptions dans les écoles, à l'établissement du quotient familial, vous informe sur les services périscolaires (restauration, accueils du matin et du soir, études dirigées, classes de découverte, accueils de loisirs), et procède à la facturation et à l'encaissement.

Il vous accueille : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 le jeudi de 13h30 à 19h (fermé au public le matin) le samedi de 8h45 à 12h30.

Tél : 01 49 69 69 69

E-mail : relation.citoyen@ville-cachan.fr

Attention !

La caisse ferme 15 minutes avant les autres guichets.

LA RÉFÉRENTE SOCIALE SCOLAIRE

De quoi s'agit-il ?

La référente sociale scolaire travaille en lien étroit avec l'accord de la famille, ainsi qu'avec les directeurs d'école, les enseignants, le Rased et le médecin scolaire, afin de résoudre les difficultés sociales et/ou familiales rencontrées par les élèves. Elle peut être directement contactée par les parents au 01 49 69 15 70 ou referente@ville-cachan.fr

LA RÉFÉRENTE HANDICAP

La ville favorise l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extrascolaires. Pour organiser l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions, vous pouvez prendre contact avec la référente handicap : missionhandicap@ville-cachan.fr

CALENDRIER SCOLAIRE 2018/19

Zone C (Créteil, Versailles, Paris, Toulouse, Montpellier)

- **Rentrée scolaire** : lundi 3 septembre
- **Toussaint** : du samedi 20 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018
- **Noël** : du samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019
- **Hiver** : du samedi 23 février au lundi 10 mars 2019
- **Printemps** : du samedi 21 avril au lundi 5 mai 2019
- **Été** : fin des cours samedi 6 juillet 2019

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

CALENDRIER DES RÉSERVATIONS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Vacances de la Toussaint : du 10 au 22 septembre 2018

Mercredis de novembre et décembre : du 24 septembre
au 6 octobre 2018

Vacances de Noël : du 12 au 24 novembre 2018

Mercredis de janvier et février : du 26 novembre au 8 décembre 2018

Vacances d'hiver : du 14 au 26 janvier 2019

Mercredis de mars et avril : du 28 janvier au 9 février 2019

Vacances de printemps : du 11 au au 23 mars 2019

Mercredis de mai à juillet : du 19 au au 31 mars 2019

Vacances d'été : du 27 mai au 8 juin 2019

Service Relation Citoyen
1 ter rue Camille Desmoulins
Tél. : 01 49 69 69 51/52/53
inscription@ville-cachan.fr
www.ville-cachan.fr

